

# ***Résistances au don d'organes à travers les cultures***

**Riadh BEN REJEB**

Professeur de psychopathologie clinique,  
Directeur du Laboratoire de Psychologie Clinique  
Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis

# Le don d'organes

- Le don suppose un **donneur** et un **récepteur**.
- Cela suppose un **accord** préalable du donneur ou de sa famille.
- Il y a des **textes officiels** qui réglementent ces opérations et qui protègent le citoyen.

# Textes officiels et culture

- Les **textes officiels** sont des lois positivistes, imposés par l'homme pour protéger, préserver, imposer des limites, des règles sur l'ensemble des composantes de sa vie (sociale, familiale, scolaire, professionnelle, etc.).

# *La culture ?* Vaste programme

- La culture permet de distinguer des **caractéristiques spécifiques** à chaque **groupement humain**.
- On a tendance à **confondre** la **culture** avec la **religion** ou de la **réduire** à la religion. Nous avons tort.
- La culture est un concept plus vaste qui désigne cet **espace symbolique** qui comprend **langue, religion (culte), croyance, mythes, traditions, valeurs, art, musique, morale, etc.** C'est la vision dont dispose une société du monde.

- La culture est un héritage social qui se transmet de génération en génération.

# Une culture en mouvement

- **La culture en Tunisie, comme celle au Maghreb** tient des origines lointaines.
- On remarque jusqu'à nos jours, des traces de civilisations **berbère, carthaginoise, romaine, vandale, byzantine, hébraïque, chrétienne, noire africaine** et **arabo-musulmane**.
- Cet héritage a été souvent enrichi de l'apport de l'influence étrangère, notamment **turque** mais aussi **andalouse**. Les infiltrations historiques et politiques, la fusion des sangs et le contact des civilisations font que le Maghreb est un véritable carrefour dynamique de races et de peuples.

- Malgré le mélange et la présence de ces différentes **strates** à travers le **discours**, la **conduite** et les différents **rites** du maghrébin, le Maghreb reste cependant plus marqué notamment par les spécificités de la **dimension arabo-musulmane**.  
(M. Ghorbal, 1981).

# L' Islam

- L' *Islam* tourne autour de deux repères : le Coran et la sunna.
- Le *Coran* constitue la référence princeps commune à tout le monde musulman. C'est un centre symbolique à partir duquel se déterminent les attitudes et les comportements. Il a le pouvoir de façonner les mentalités. Il est la référence première de tout musulman face aux diverses situations de la vie.
- La *sunna* (actes et paroles du prophète) constitue la deuxième source des préceptes de l' *Islam*, l'orthodoxie véhiculée par les hadiths.



# L'arabité

- L'arabité renvoie à des idéaux pré-islamiques.
- Ce sont des **vertus** et des **qualités humaines** qui ont été cautionnées par l'Islam. C'est le cas notamment des notions de « virilité », « d'honneur », de « chevalerie » et « d'hospitalité », de « patience », voire « d'endurance », etc.
- Le contact des langues a fait que, à côté de la langue arabe classique, qui constitue l'instrument de communication officiel de ces pays, coexistent différentes variétés d'arabes parlés. La situation socio-linguistique du Maghreb est complexe marquée notamment par la diglossie (Ben Rejeb, 2001).

# Quelle famille ?

- La prise en compte de ces deux dimensions est importante, notamment dans la (les) société (s) maghrébine (s) traditionnelle (s) où **le concept de famille** couvre non seulement le couple parental mais aussi les lignées paternelle et maternelle.
- Cette **famille élargie** constitue la réserve des valeurs sociales ancestrales.
- La dimension communautaire "la *Umma* de Muhammad" occupe une place importante dans la société et dans la famille maghrébines. Des **sentiments forts** de **solidarité** et de **fraternité** lient le maghrébin dans sa relation avec sa **communauté** (Ghorbal, 1983).
- **L'importance de la dimension communautaire** fait que **l'individu** se dissout dans **le groupe** et la moindre affaire personnelle devient du coup une affaire de communauté. C'est ce qui fait que tout s'arrange et se décide en groupe: les mariages, les divorces, les choix professionnels, etc. Du coup, il y a peu de place pour un avis, un point de vue, une pensée personnelle car cela peut traduire une forme d'indépendance et d'autonomie, ce qui est rapidement refusé par les autres.

# Don d'organes à travers les cultures

Point de vue religieux *officiel*

Point de vue religieux de *la masse*  
(*croyances*)

## Lecture croisée par rapport aux religions: Religions de l' Extrême Orient

- Le **Shintoïsme**: religion antérieure au Bouddhisme et officielle au Japon jusqu' en 1945.
- **Refus** de l' idée de prélèvement et de don d' organes.

# Hindouisme

- Répandue en Inde
- **Refus** l' idée de prélèvement, de don d' organes, d' ablation chirurgicale, de transfusion sanguine, etc.
- Ce sont des opérations qui mutilent le corps et empêchent les rites funéraires: car seul un corps intact peut s' offrir aux divinités.

# Bouddhisme

- Religion répandue au Japon, en Inde et en Chine:
- Croyance en la **réincarnation**: il y a des cycles de vie et de mort.
- Toute intervention sur un cadavre peut perturber le circuit de réincarnation d'où
- **Refus** de don et de prélèvement.

## Religions monothéistes, *le Judaïsme*

- Accord pour transplantation **entre personnes vivantes** *avec consentement mutuel*.
- Prélèvement **après décès** si le donneur a consenti de son vivant (refus de notion de consentement tacite).
- - *Accord* à la transgression des lois divines si une vie est menacée.
- - les orthodoxes: *Refus* de mutiler un cadavre. Le corps d'un mort doit être intègre.

## Le Christianisme: *1. le Catholicisme*

- *« Nous recevons notre suprême récompense de Dieu à la mesure du bien que nous avons montré à notre prochain »*

L'Évangile selon Saint Luc, chap. 6, 38.



## ***Catholicisme*** (suite)

- Le Pape Pie XII (1956):
  - **Le don est permis** s' il respecte la **volonté exprimée** ou **présumée** du défunt,
  - S' il y a sauvegarde de la dignité du corps
- Le Pape Jean Paul II (2000):
  - « noblesse du don »
- Malgré cette autorisation, les prélèvements doivent respecter la volonté du défunt et des familles.

## 2. *Églises Protestantes*

- Font suite à l' église catholique et la réforment.
- *Accord* au principe de don d' organe, de prélèvement et de transplantation, avec respect du corps.

### 3. *Églises Orthodoxes*

- *Accord si* la volonté du **seul défunt** a été clairement exprimée sinon refus.
- Car le défunt doit parvenir à la mort avec un corps non mutilé.

# L' Islam

- La Haute Commission religieuse a donné son **accord** en faveur de la greffe depuis 1982.
- Il faut avoir le consentement du donneur de son vivant sinon l' accord de ses proches.

*« Celui qui aura tué un homme sans que celui-ci ait commis homicide, ou semé désordre sur terre, sera censé avoir tué l'humanité entière. Mais celui qui aura sauvé la vie d'un seul homme sera tenu pour le sauveur du genre humain »*

Coran, V, *la Table*, 32

- بسم الله الرحمن الرحيم

” مَنْ قَتَلَ نَفْسًا بِغَيْرِ نَفْسٍ أَوْ فَسَادٍ فِي الْأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ

النَّاسَ جَمِيعًا وَمَنْ أَحْيَاهَا فَكَأَنَّمَا أَحْيَا النَّاسَ جَمِيعًا“

سورة المائدة، آية 32

- 
- Importance des notions de sacrifice, de récompense, de don, de donation,

# Donations et charité en Islam

- L'Islam légifère tout un système de *donations*. Des personnes peuvent léguer, donner des biens: terres, maisons, etc. pour telle école coranique, telle mosquée, telle famille maraboutique, tel hôpital, etc. Cela correspondrait au principe occidental des *fondations*.
- Ces donations, dites en arabe *waqf* (pluriel: *awqâf*) [1] ou *habous*, ont permis d'entretenir une vie décente aux cheikhs, imams, enseignants du Coran, malades et personnel soignants, etc.
- Les riches personnes capables de faire ce genre de dons cherchent en fait à se garantir le paradis par le biais de cette forme de "charité continue".[2] En agissant ainsi, ils s'acquittent à leur façon de leurs dettes. Le même principe s'applique à ceux qui autorisent à donner un organe et le prélèvement après la mort.
- [1] Au point que certains pays musulmans ont prévu un "ministère des donations", *wizârat al-awqâf*.
- [2] [*Sadaqa jâria*].

## *Des résistances, pourquoi ?*

- Lecture chronologique et anthropologique du don d'organes à travers les différentes *références religieuses*.
- La culture déborde ces axes fondamentaux puisqu'elle renvoie aux *croyances populaires*.
- Et *c'est bien à ce niveau là qu'il faudrait agir*.



# Importance des croyances populaires

- Peur:
- L' intégrité du corps du défunt
- La mort
- L' au-delà

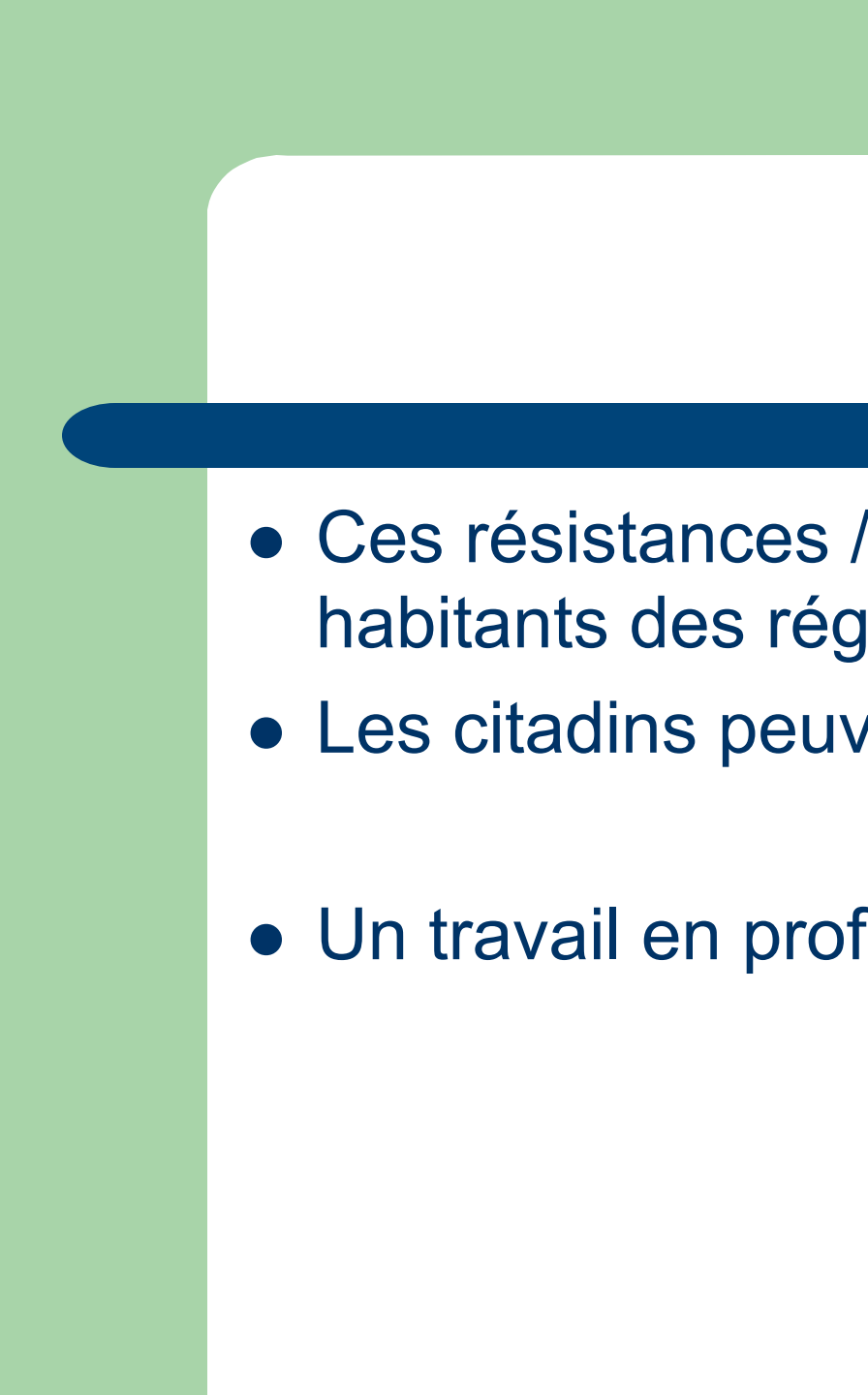
- Notion de corps / cadavre complet  
(notion d'objet total)

Toute atteinte du corps est perçue comme une altération de ce corps (angoisses d'éclatement, d'éparpillement, etc.)

L'individu tient à rencontrer Dieu « entier »

Aucune pièce ne doit lui manquer

Caractère « sacré » du corps.

- 
- Ces résistances / croyances semblent plus marquer les habitants des régions rurales
  - Les citadins peuvent être plus souples
  - Un travail en profondeur est à faire sur plusieurs plans

- Merci